

## **FICHE AMENDEMENT**

### **Proposition d'amendement à l'Article : J de la Partie III**

**Déposée par Madame ou Monsieur : M. Louis Michel, M. Elio di Rupo, Mme Anne Van Lancker, membres de la Convention et M. Pierre Chevalier et Mme Marie Nagy, membres suppléants de la Convention**

**Qualité : - Membre      - Suppléant**

---

Les coopérations renforcées envisagées respectent la Constitution de l'Union, son acquis **et le cadre institutionnel de l'Union.**

Elles ne peuvent porter atteinte au marché intérieur ni à la cohésion économique et sociale. Elles ne peuvent constituer ni une entrave ni une discrimination aux échanges entre les États membres, ni provoquer de distorsions de concurrence entre ceux-ci.

**Explication éventuelle :**